

BRIEC-DE-L'ODET

Conseil municipal. Les nuisances des choucas évoquées

3 novembre 2012

Le conseil municipal s'est réuni lundi. Odile Quaren a soumis au conseil un courrier de la Fdsea concernant les nuisances occasionnées par la prolifération des choucas des tours: dégâts aux cultures, obstruction des cheminées... Le conseil a donc décidé de solliciter le préfet afin de prendre des mesures de régulation efficaces pour enrayer la prolifération de cette espèce, et ses conséquences subies, notamment, par les agriculteurs.

Subvention. L'Ulamir demande une subvention pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Pluguffan (ALSH), dont il assure la gestion. En 2011, 25 familles ploneisiennes ont utilisé ce service, ce qui représente 41 enfants et 832 journées de présence. Pour cette année, le conseil décide de verser une participation de 3 € par jour et par enfant, soit 2.492 €. Gaz. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz pour 2012 a été fixé. Suivant la formule, le montant s'élève à 500,15 €, pour 9.997m de canalisations.

Lotissement de Kernevez. André Lauden a informé le conseil que le cabinet Rochette-Quéré a transmis le document d'arpentage définitif de la deuxième tranche du lotissement de Kernevez, qui comprend treize lots. Pour rappel, le prix de vente des lots est fixé à 54 € HT le mètre carré.